



Département de l'Oise

**Ville de Bury**  
(60250)

## DELIBERATION

2023-16

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2023

Membres : 23  
En exercice : 23  
Présents : 18  
Représentés : 04      Voix délibératives totales : 22

### OBJET : Subventions 2023 aux associations

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à 18 heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire**.

#### PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, M. Laurent GUYARD, Mme Ingrid LACAU, Adjoint au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, Mme Teresa BELGHERBI, M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH, Mme Karen DYS, Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN, M. Sylvain GALY, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME, membres du Conseil municipal.

#### EXCUSÉ :

M. Jérôme GRUAIST

#### EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mme Véronique FAY donne pouvoir à Mme Ingrid LACAU.

M. Cyril GOULARD donne pouvoir à M. Christian MOUREY.

Mme Delphine MALLARD donne pouvoir à Mme Véronique DELABROY.

M. Réginald THEROUDE donne pouvoir à M. David BELVAL.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1611-4 relatif au contrôle sur les associations subventionnées ;

**Vu** l'instruction M57 applicable aux communes ;

**Vu** les différentes demandes de participation financière déposées par les associations ;

**Considérant** que les activités conduites par ces associations sont d'intérêt local ;

**À l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré ;**

**Article unique** : **Décide** de voter l'attribution d'une subvention pour l'année 2023, portées à l'article 65748, aux associations listées ci-après.

ALB : 1 500 €

Amicale des Sapeurs Pompiers de MOUY : 200 €

Anciens combattants de Bury : 300 €

Angy-Bury Tennis de Table : 400 €

Association Mucicale Bury (AMB) : 700 €

Association Sportive Collège de MOUY : 300 €

Association Video Travelling : 200 €

ASVB (vétérans football) : 800 €

Comité des Fêtes : 13 000 €

Compagnie d'arc Bury : 800 €

Croix Rouge Française : 300 €

Cyclo Club Burysien : 500 €

Emmaüs : 300 €

E.N.V.O.L : 100 €

Foyer socio Educatif Collège Mouy : 300 €

Jardin Familiaux : 500 €

Judokas de Bury : 1 300 €

LASSAL : 150 €

Les Restaurants du Cœur : 300 €

Mouy Association Thérain Athlétique Club (Mouy ATAC) : 1 000 €

Mouy Basket : 500 €

Olympique club de Bury : 1 250 €

Patrimoine Culturel et Historique : 1 000 €

Rando Club Burysien : 300 €

REB : 10 000 €

Sauvegarde Vestiges Dury Saint Claude : 200 €

Sauvegarde Vieilles Pierres : 200 €

Secours Catholique : 300 €

Souvenir Français : 100 €

U.N.C-A.F.N : 200 €

UNAPEI OISE : 100 €

Union sportive de Balagny : 750 €

US Mouy Tennis : 500 €

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.**

**Ampliation de la présente délibération sera adressée :**

- En Sous-Préfecture de Clermont.
- À la Trésorerie de St Just en Chaussée.

Bury, le 30 mars 2023



**Le Maire,**

**David BELVAL**